SURVIE

Francois Hollande en Afrique
Bénin - Angola - Cameroun

TOURNEE DU PRESIDENT FRANÇAIS : DIPLOMATIE, BUSINESS ET DICTATURES

1er juillet 2015

TOURNEE AFRICAINE DE HOLLANDE : DIPLOMATIE, BUSINESS ET DICTATURES…

François Hollande sera en tournée au Bénin, en Angola puis au Cameroun du 1er au 3 juillet prochains. Ce voyage fait ressortir les constances et les éléments de recomposition de la Françafrique sous François Hollande.
Au menu : promotion des intérêts économiques français et soutien aux dictatures les plus caricaturales au nom de la lutte contre le terrorisme, au mépris de la démocratie et des droits humains, pourtant mis en avant dans les discours. Survie dénonce une tournée au service de l'influence et des intérêts économiques.

Le Président français se rendra pour la première fois au **Bénin**. Il a sans doute l'intention d'y présenter comme modèle de démocratie le Président Boni Yayi qui, sous pressions internes et externes à la suite de la chute de Blaise Compaoré en octobre dernier, a abandonné le projet de modification de la Constitution qui lui aurait permis de briguer un troisième mandat. Le pouvoir béninois est impliqué dans de nombreuses affaires de corruption et fait l'objet d'une contestation sociale et politique importante. Perçu comme un potentiel successeur de **Boni Yayi, Lionel Zinsou**, est un intime des réseaux français.

Ce proche de Laurent Fabius, président de la fondation Africafrance, a été nommé Premier ministre du Bénin, 8 jours après la visite du Président béninois à l'Élysée. En outre, le "paravent démocratique" béninois cache mal la compromission avec les dictatures qui marque le reste de la tournée.
Au lendemain de l'annonce du décès de **Charles Pasqua**, une des figures clés de **l'Angolagate**, le déplacement de François Hollande à Luanda, où il sera accueilli par le président Dos Santos, parait marquer une triste continuité de pratiques. Après des décennies d'agissements des réseaux mitterrandiens et gaullistes en pleine guerre civile dans cette terre de convoitise pour les entreprises françaises, Hollande s'inscrit dans la lignée de Nicolas Sarkozy, qui s'était rendu en **Angola** en 2008 et en avait fait une cible de première ordre pour le business français en Afrique.
Ensuite, François Hollande, même s'il s'en défend, prendra le risque de contribuer à redorer le blason d'un ténor de la Françafrique, **Paul Biya**, sous couvert de la menace de Boko Haram au nord du Cameroun et du déploiement militaire contre le mouvement armé. L'image du régime au pouvoir au **Cameroun** depuis bientôt 33 ans est certes gênante pour la diplomatie française.

Mais malgré quelques messages de façade sur l'attachement de la France à la démocratie et aux droits humains, l'objet du déplacement est avant tout d'assurer au Cameroun le soutien de l'armée française et de faire taire les rumeurs de complot français contre les autorités d'un pays où les intérêts économiques tricolores sont importants (Bolloré, Orange, Castel, etc.).

Cette tournée officielle constitue un point de non-retour pour celui qui annonçait lors de sa campagne la fin de la Françafrique, mais n'a eu de cesse depuis de s'afficher avec ses principaux acteurs politiques. Un an après son déplacement à N'Djamena auprès **d'Idriss Déby**, François Hollande affiche à nouveau ses liens avec les régimes infréquentables de **Dos Santos** et de Paul Biya, déjà reçus avec tous les honneurs à l'Elysée sous son mandat. A travers ces visites, la diplomatie française ne cache pas son cynisme : au nom des intérêts de la France, la "diplomatie économique" et la "diplomatie militaire" ont une fois de plus pris le pas sur une diplomatie affichant péniblement et avec de moins en moins de crédibilité la défense des droits humains. Si la dimension affairiste et sulfureuse est moins présente dans les relations franco-africaines que dans le passé, François Hollande, dans la lignée de la Françafrique décomplexée de Nicolas Sarkozy, semble avoir renoncé à se démarquer des années Mitterrand, Chirac et Pasqua.

I BENIN ____ 3
II ANGOLA ____ 6
III CAMEROUN ____ 11

BENIN

HOLLANDE A L'EPREUVE DU « MODELE » DE DEMOCRATIE BENINOISE

Attendu depuis 2012, le président François Hollande arrivera le 1er juillet à Cotonou, alors que son homologue béninois, Thomas Boni Yayi ne peut plus concourir pour un troisième mandat en mars prochain et a renoncé à modifier la Constitution qui le lui interdit.

UN « MODELE » FRAGILISE

A l'issue de l'entretien avec son homologue béninois à l'Elysée le 9 juin, François Hollande célébrait dans un communiqué « la vitalité de la démocratie béninoise et son pluralisme » ainsi que « *l'exemplarité de l'histoire politique du Bénin, où la Constitution a toujours été et restera respectée, permettant plusieurs alternances depuis 1990* ». Ce discours fait référence à la réputation démocratique du Bénin, le « bon élève » toujours cité en exemple (avec le Mali jusqu'en 2012) dans le traditionnel pré-carré français, mais ne tient pas compte des inquiétudes qui traversent l'opinion publique et la société civile béninoises.

L'armature institutionnelle qui caractérise une démocratie est bien en place, mais Boni Yayi est accusé de l'avoir progressivement vidée de tout contenu pratique notamment au cours de son second mandat (2011-2016), à l'issue d'une élection cette fois vivement contestée par l'opposition. Surnommé « Sodabigago » (Baril d'alcool) pour ses fréquentes saouleries et coaché par un gourou évangéliste, il a investi le champ de l'arbitraire en mobilisant les institutions judiciaires contre ses opposants, voire ses propres alliés (comme ce fut le cas avec les accusations de préparation d'un coup d'État contre celui qui avait financé ses campagnes électorales de 2006 et 2011, l'homme d'affaires Patrice Talon réfugié en France depuis 3 ans).

La corruption et les détournements de fonds impunis n'ont jamais atteint de tels records (voir par exemple le gros scandale ICC Services, une structure de microfinance montée à la Madoff) alors que la crise sociale s'aggrave. A l'instar de certains des régimes des pays voisins, le pouvoir de Boni Yayi tolère une presse indépendante, mais verrouille l'information sur le service public, dont les journalistes sont exaspérés.

Un « Collectif des journalistes et assimilés de l'ORTB » avait ainsi diffusé une lettre ouverte au Directeur Général de leur chaîne, le 12 décembre dernier, pour faire part de leur « amertume et consternation » suite à la diffusion la veille d'un reportage « volontairement orienté » pour décrédibiliser la marche de protestation organisée par la plateforme d'opposition. Quelques semaines plus tard, pendant que le président béninois défilait le 11 janvier dans les rues parisiennes aux côtés de François Hollande, un journaliste de l'ORTB (Office

de radiodiffusion et de télévision du Bénin), Ozias Sounouvou, l'interpellait ouvertement pour qu'il devienne *« Charlie-ORTB pour la liberté de presse sur le service public de l'audiovisuel au Bénin »1.*

S'il est exact que Boni Yayi a renoncé à briguer une troisième fois le fauteuil présidentiel, il n'en avait pas moins farouchement envisagé de **réviser la clause constitutionnelle** qui limite le nombre de mandat, avant que des **mobilisations citoyennes** et la Cour constitutionnelle ne l'en dissuadent, après que son voisin Blaise Compaoré ait été balayé par la rue burkinabè. De plus, les élections locales n'ont eu lieu que le dimanche 28 juin, c'est à dire avec deux ans de retard. Cela n'a pas empêché différents dysfonctionnements dans le processus électoral : plusieurs milliers de Béninois n'avaient toujours pas reçu leur carte d'électeur le week-end du vote et des erreurs d'impression sur certains bulletins (telles que l'absence du logo de partis…) ont été signalées.

L'ATOUT ZINSOU

Conscient de son impopularité y compris auprès de certains barons de son camp, Boni Yayi a surpris tout le monde en nommant comme Premier ministre le 18 juin l'économiste franco-béninois Lionel Zinsou, réputé dans les milieux d'affaires, bancaires et financiers (BSN, Rothschild & Cie, le fonds d'investissement PAI Partners, etc.). Avec une biographie bien étoffée : Lionel Zinsou a été le conseiller spécial et la plume de Laurent Fabius, alors ministre puis Premier ministre, qui l'a eu comme étudiant. Il a été aussi conseiller de Boni Yayi lors de son premier mandat (2006-2011) et, à Cotonou, il a créé la Fondation Zinsou pour la promotion de l'art africain, que dirige sa fille. Lui-même préside à Paris **AfricaFrance,** la fondation voulue par François Hollande et Laurent Fabius à la suite de la remise du « rapport Védrine », dont il fut un des principaux rédacteurs[2], qu'il préside comme « un réseau social d'entreprises » chargés d'accompagner l'économie des pays africains émergents. Quatre mois après son lancement en grande pompe à Bercy, à l'occasion du « forum franco-africain pour une croissance partagée » du 6 février, cette fondation faisait surtout parler d'elle comme réseau social françafricain, servant d'entremetteur entre les intérêts familiaux de proches d'un ministre congolais et une société française en liquidation judiciaire[3].
Mais bien davantage que le CV de Lionel Zinsou, les Béninois n'acceptent pas les conditions de sa nomination. Celle-ci a été selon la Lettre du Continent du 19 juin un deal négocié sur demande de Boni Yayi lors de sa visite parisienne du 9 juin, avec François Hollande et Laurent Fabius qui accepta d'user de son influence pour emporter les réticences de Lionel Zinsou.

Enfin, le nouveau gouvernement est perçu par la classe politique béninoise comme « un gouvernement de campagne électorale » permettant de mettre Lionel Zinsou sur la rampe de lancement pour la présidentielle de 2016, et faire ainsi barrage à Patrice Talon, probable candidat et potentiellement revanchard par rapport au président sortant. D'autant qu'on ne voit objectivement pas ce que le nouveau Premier ministre, qui de surcroît n'a aucune attribution constitutionnelle (le poste de Premier ministre n'existe pas dans la Constitution, c'est une pratique introduite par l'ancien Président Mathieu Kérékou à son retour au pouvoir en avril 1996), pourra réaliser concrètement d'ici mars 2016 avec une équipe gouvernementale formée de vieux barons du pouvoir actuel.

1 Voir la vidéo sur https://www.youtube.com/watch?v=-GFM6L0WFZs

2 http://survie.org/billets-d-afrique/2014/231-janvier-2014/article/quand-la-france-doit-redecouvrir-l-4603

3 http://www.mediapart.fr/journal/international/190615/africafrance-se-prend-les-pieds-dans-la-jungle-congolaise

BOLLORE L'INTERESSE

La préservation de certains intérêts économiques français, bien qu'elle ne soit pas au cœur de la première étape de la tournée africaine de François Hollande, parsème toujours l'actualité du Bénin. Outre que le nouveau Premier ministre a annoncé qu'il continuerait d'assumer des responsabilités au sein de la fondation AfricaFrance (France Culture, 26/06), tout un symbole, le pays est un des terrains d'implantation d'un champion du business françafricain, Vincent Bolloré, qui aura le plaisir de faire découvrir au président français sa « blue zone » lors de l'étape à Cotonou. Son groupe a obtenu en août 2009 la concession pour 25 ans du Port Autonome de Cotonou. Il entendait le rendre aussi puissant que le port de Lagos au Nigéria, géant anglophone voisin, un objectif alors lié à l'augmentation attendue des exportations d'uranium du Niger via le Bénin, en particulier vers ses usines d'enrichissement françaises. Bien que le contexte ne soit plus aussi prometteur sur le marché de l'uranium, Bolloré n'a pas perdu son appétit – ni sa capacité à s'imposer, selon la Convention Patriotique des Forces de Gauche. Ce collectif rassemblant une douzaine d'organisations politiques, syndicales et associatives[4] dénonçait en effet, dans son communiqué du 18 mars 2015, l'obtention par le groupe en novembre 2013 d'un marché d'aménagement d'une boucle ferroviaire Cotonou–Niamey-Ouagadougou-Abidjan, grâce à un mémorandum « d'entente » entre les quatre chefs d'État concernés. Le groupe, qui n'est pas spécialisé dans la construction mais dans l'exploitation, s'est imposé au détriment d'autres acteurs à l'issue d'une révision étonnante du projet. Alors que celui-ci prévoyait initialement de réhabiliter les voies existantes et d'en construire de nouvelles aux normes UIC en vigueur dans la plupart des pays du monde, avec un écartement standard des rails, soit 1 435 mm, Bolloré prévoit des rails à écartement métrique (1000 mm), en usage dans les colonies françaises depuis le XIXème siècle, dont les vieilles lignes Abidjan-Ouagadougou et Cotonou-Parakou. Ce qui revient, selon la Convention Patriotique des Forces de Gauche, à *« imposer une ligne vieille, non compétitive pouvant poser d'énormes problèmes d'incompatibilités avec le réseau ferroviaire du Nigeria et nécessitant des réfections tous les cinq ans avec des surcoûts artificiels que l'on peut imaginer et ceci au profit de qui l'on sait ».* Une stratégie industrielle qui rend le rail béninois captif d'un fournisseur françafricain, tout-à-fait compatible avec la « diplomatie économique » prônée par le gouvernement français.

[4] PCB, CDP, PSD-Bélier, CSTB, FESYNTRA-Finances, UNSEB, UNAPEEB, ANADEC, ODHP, CCUMAB, CPCM, MFLPP

ANGOLA

HOLLANDE SUR LES TRACES DE SARKOZY ET DE PASQUA : LES AFFAIRES AVANT LA JUSTICE

Alors que le scandale de l'*Angolagate*[5] a terni les relations entre la France et l'Angola pendant une décennie, un rapprochement entre ces deux pays a commencé ces dernières années, dont la visite de François Hollande cette semaine est le dernier révélateur. La dernière visite d'un président français avait justement eu lieu quelques mois seulement avant l'ouverture du premier procès, lorsque Nicolas Sarkozy était venu tenter de déminer le terrain, en mai 2008 – une caution toujours utile, quatre mois avant les premières élections parlementaires organisées dans le pays depuis 1992[6]. Mais la détente n'a vraiment commencé que suite au verdict du procès en appel de l'*Angolagate*, début 2011, qui a vu la plupart des prévenus relaxés ou obtenir des réductions importantes de peine. Ce résultat imputable aux multiples interventions du pouvoir politique français, tant dans les manœuvres du Parquet que dans la nomination en dernière minute d'un président de Cour d'appel plus soucieux des attentes de l'exécutif[7], sans oublier l'appui fourni aux prévenus par le ministère de la Défense[8], avait plu à Luanda.
Promoteur de la « diplomatie économique » depuis son arrivée au Quai d'Orsay, Laurent Fabius a fait une visite à Luanda (la première de la part d'un ministre des Affaires étrangères français depuis 10 ans) fin octobre 2013, afin de marquer « la volonté de la France d'approfondir, dans tous les domaines, son partenariat avec l'Angola ».[9] Mais au vu du nombre de patrons d'entreprises qui avaient fait le voyage avec lui, l'objectif était surtout l'approfondissement des relations économiques[10]… Tout juste 6 mois après, en avril 2014, c'était au tour de M. José Eduardo dos Santos, au pouvoir depuis 35 ans, d'être invité en France, pays où il ne s'était pas rendu depuis plus de deux décennies.

UN PAYS MARQUE PAR LA GUERRE

Après avoir arraché leur indépendance au Portugal en 1975, les Angolais ont subi une guerre civile pendant près de 27 ans. Ce conflit, qui a fait entre 500 000 et 1 million de morts (en très large majorité des civils), a été largement soutenu et entretenu par les grandes puissances. Ce fut d'abord le cas pendant la guerre froide (le MPLA « socialiste » étant massivement soutenu par Cuba et l'URSS, l'UNITA par les États-Unis et leurs alliés, notamment les réseaux françafricains), jusqu'à ce que l'effondrement du bloc

[5] L'Angolagate est un scandale de vente d'armes entre 1993 et 1998, d'un montant de 790 millions de dollars à l'Angola alors en pleine guerre civile et sous embargo Onusien impliquant différents hommes d'affaires et politiques français (voir p.10)
[6] Celles-ci eurent lieu le 5 septembre 2008, et le MPLA de José Eduardo dos Santos fut désigné vainqueur avec 82 %des voix
[7] http://survie.org/billets-d-afrique/2011/202-mai-2011/article/le-symbole-d-une-justice-reprise
[8] http://survie.org/billets-d-afrique/2011/199-fevrier-2011/article/angolagate-morin-soutient-toujours
[9] « Visite de Laurent Fabius en Angola (31.10.13) », *France Diplomatie :: Ministère des Affaires étrangères et du Développement international*,
[10] « Angola : Laurent Fabius veut relancer les entreprises françaises », *Le Moci*

de l'Est entraîne l'abandon de l'idéologie marxiste-léniniste et du régime de parti unique, ce qui ouvrit la porte à un processus de paix. Celui-ci déboucha en 1992 sur des élections très vite contestées par l'UNITA, qui reprit les armes. S'en suivirent dix nouvelles années de guerre au terme desquelles le MPLA, avec un soutien décisif de l'Occident et notamment grâce aux armes vendues par des intermédiaires français dans ce qui deviendra le scandale de l'Angolagate, s'imposa définitivement en 2002.

FAÇADE ELECTORALE

Après 35 ans au pouvoir, le MPLA de Dos Santos se confond avec chaque rouage de l'État : il contrôle les médias, muselle l'opposition, dispose de moyens de propagande et de corruption quasiment illimités, les parodies d'élections participant désormais à la mainmise du MPLA et de Dos Santos sur l'État.

Les premières élections législatives après la guerre n'ont eu lieu qu'en 2008. Dos Santos obtint alors 82 % des suffrages. La Constitution adoptée en 2010 le dispense d'organiser des élections présidentielles : la tête de liste du parti arrivé premier aux législatives est automatiquement nommée chef de l'État, lequel bénéficie de pouvoirs étendus : il nomme l'ensemble du gouvernement qui est « un organe auxiliaire du Président »[11], le parlement est réduit à une chambre d'enregistrement. La Constitution consacre également la mainmise du président sur les institutions en lui accordant un pouvoir de nomination tous azimuts, en particulier à tous les étages de la justice.

Les législatives de 2012 furent un remake des précédentes, et inspirèrent ce commentaire au journal le Monde : *« Plus ou moins que 82 % des voix ? La question agiterait le MPLA. C'est en réalité de l'issue de ce débat interne, davantage que du choix des 9,7 millions d'électeurs, que dépendra le résultat du vote. »*[12]. Officiellement, 40 % des électeurs avaient choisi de ne pas s'exprimer cette fois-ci – un chiffre au doigt mouillé, dans un pays qui n'avait jamais connu de recensement depuis 40 ans. Les prochaines élections nationales sont prévues pour 2017. Mais on voit mal comment le clan Dos Santos pourrait perdre le pouvoir : il est l'État, et ce quels que soient les résultats des élections.

LA GESTION OPAQUE DE L'OR NOIR

Les raisons du rapprochement opéré par l'État français sont principalement d'ordre économique. Le deuxième producteur de pétrole d'Afrique possède un taux de croissance économique extrêmement élevé (plus de 6% avant la chute du pétrole), et a vu son produit intérieur brut décuplé en dix ans. D'après le World Economic Report, l'Angola « a été listé comme le premier pays au monde où les retours sur investissements sont les plus importants »[13]. Mais malgré les « performances » du groupe **Total** présent depuis 62 ans, devenu le premier opérateur du pays en 2012 et assurant le tiers de la production annuelle de l'Angola à lui seul (**Total n'emploie pourtant que 1860 personnes dans le pays…)**[14]**,** l'effet d'entraînement reste limité auprès des autres entreprises françaises – bien qu'on note la présence d'autres grands groupes français tel que **Bolloré** (via notamment sa filiale Bolloré Africa Logistics), **Vinci** (avec sa filiale Sogea-Satom) ou encore **Veolia**.

L'État français donne tous les moyens diplomatiques et techniques aux entreprises françaises pour leur accès au marché angolais, et ce malgré la prédation et le contrôle total de l'économie par le clan au pouvoir et les conséquences que cela entraîne sur la population.

Dans ce pays où le parti se confond avec l'État, l'armée, la justice et tous les étages de l'administration, la nomenklatura s'accapare les retombées économiques et les biens de l'État par les privatisations, l'accès

11 Constitution angolaise du 21/01/2010, articles 119 à 134.

12 Le Monde, 31/08/2012, *Scrutin historique et sans suspense en Angola*

13 http://www.bpifrance.fr/Vivez-Bpifrance/Actualites/Angola-c-est-maintenant-qu-il-faut-prendre-des-parts-de-marche

14 http://www.total.com/fr/en-angola

monopolistique aux marchés publics, et le détournement pur et simple des rentes pétrolières et minières.

La dette extérieure explose, avec des fuites de la rente pétrolière qui se chiffrent, de l'aveu même du FMI, en milliards de dollars, notamment via l'entreprise publique concessionnaire des réserves pétrolières du pays, la Sonangol : 4,7 milliards se seraient évaporés entre 1997 et 2002[15], 32 milliards de 2007 à 2010[16]. *« Une véritable politique est mise en place pour faire obstruction à la transparence : rétention de données ; absence de réponses aux questions essentielles du FMI concernant les recettes de la Sonangol […] ; négociations d'accords confidentiels avec les multinationales ; recours continu à des emprunts en échange de pétrole […] et ce, pour des montants de plus en plus énormes »*[17].

Sur les questions de transparence du secteur pétrolier, le président Dos Santos ne désire même pas faire semblant et affirme directement qu'il ne souhaite pas adhérer à l'Initiative pour la Transparence dans l'Industrie Extractive (ITIE)[18]. En 2014, l'ONG Transparency International plaçait l'Angola à la **161e place sur 175 dans son classement des pays les plus corrompus.** Pour donner un exemple de l'ampleur du pillage par la famille Dos Santos, il suffit de regarder la fille aînée, Isabel dos Santos, considérée comme la femme la plus riche d'Afrique par le magazine Forbes, avec une fortune estimée à 3,5 milliards de dollars[19]. Un pécule construit à la fois grâce à ses participations dans les secteurs bancaire, de l'énergie, des télécommunications, de la distribution… mais aussi, comme l'explique *Le Monde,* dans le diamant : « *En 2000, l'Angola confie le monopole de ses exportations de diamants à Ascorp, une société hybride, mi-publique, mi-privée »,* dont une des actionnaires n'est autre que TAIS, société offshore dont Tatiana Regan, la mère d'Isabel, était actionnaire. *« À l'origine, Isabel en possédait 75 %, selon la lettre spécialisée Africa Confidential* » affirme le journal.
Si le monopole d'Ascorp a pris fin depuis, le pillage du sous-sol angolais par cette entreprise et la famille dos Santos continue bien… Depuis quelques mois, l'effondrement des prix du pétrole compromet cette mécanique si bien « huilée ». Le budget de l'État dépendant complètement du cours de l'or noir, la vitrine des immeubles en verre de Luanda pourrait se fissurer rapidement.[20]

UNE POPULATION EXSANGUE

Ce pillage pétrolier est à mettre en relation avec l'extrême pauvreté des Angolais. Aujourd'hui, le deuxième pays producteur de pétrole d'Afrique subsaharienne (après le Nigeria) a le pire taux de mortalité infantile du monde : (167 ‰) et 46 % de la population n'a pas accès à l'eau potable. Deux Angolais sur trois doivent survivre avec moins de deux dollars par jour[21]. Les dépenses de santé et d'éducation réunies atteignent 7,3 % du PIB[22], ce qui place l'Angola respectivement en 172e et 127e position mondiale pour ces dépenses. Par la violence politique et son incurie, le régime a su créer le vide pour mieux le combler et asseoir son hégémonie, tant dans la société civile que dans l'accès aux services publics : de nombreuses fondations[23] et ONG financées par le pouvoir, des entreprises, des coopérations étrangères auxquelles on indique les structures amies, occupent les fonctions de représentation des attentes de la population et de fourniture de certains services de base au compte-gouttes. De fait, elles constituent une pièce centrale de la domination clientéliste du régime.

15 Human Rights Watch, janvier 2004, *Some transparency, no accountability. The use of revenue in Angola and its impact on human rights*.

16 Human Rights Watch, décembre 2011, *Angola : Explains Missing Government Funds*.

17 Christine Messiant, *L'Angola post-colonial, t.2 Sociologie politique d'une oléocratie*, Karthala 2009.

18 P.4 rapport de Total *«2014 Financial Transparency, Example of Total in Angola»* http://www.total.com/sites/default/files/atoms/files/fiche-itie-angola-en-2013.pdf et https://eiti.org/fr

19 http://www.forbes.com/profile/isabel-dos-santos/

20 Voir Jeune Afrique, 25/02/2015, *Dette extérieure, l'Angola à la recherche de dix milliard de dollars* et Le Monde, 6/04/2015, *Plongé dans la crise, l'Angola révèle son vrai visage*

21 Banque mondiale, *World development indicators 2015*

22 *CIA World factbook*, consulté en juin 2015

23 En premier lieu la Fondation Eduardo dos Santos (Fesa)

VIOLATIONS PERMANENTES DES DROITS HUMAINS

En Angola, il semble impossible de recenser les multiples exactions et atteintes aux droits humains que subissent les populations, militants ou journalistes. Les expropriations arbitraires sont monnaie courante (17 500 à Luanda pour la seule année 2014 selon l'ONG Human Rights Watch). L'impunité est la règle, même dans les cas de violence les plus graves, comme ce fut le cas en avril dernier, suite à un assaut contre les membres du mouvement religieux *Luz do mondo :* le bilan officiel a reconnu l'usage de balles en caoutchouc et de gaz lacrymogènes, et dénombre 13 victimes. L'opposition, vidéos à l'appui, parle quant à elle de plus de mille morts. Les autorités ont refusé l'enquête demandée par les Nations Unies[24]. La répression se fait aussi contre les mouvements d'opposition avec de nombreux cas de détentions arbitraires et de violences, allant de la torture à l'assassinat pur et simple. Le régime ayant la main sur les médias et leurs moyens de diffusion, les espaces de liberté se cantonnent à un Internet potentiellement surveillé, dans un pays où 80 % de la population n'y a pas accès[25], tandis que la justice aux ordres du clan présidentiel se livre à un harcèlement constant des journalistes critiques. Ainsi Rafael Marques, auteur d'un livre sur les exactions commises par l'industrie diamantifère[26], subit depuis des années un simulacre de procès. Il décrit dans son ouvrage 500 cas de tortures, et 100 assassinats. Si les tribunaux se sont empressés de laver l'honneur des généraux, ils n'ont pas jugé pertinent d'enquêter sur le fond[27].

Encore le 20 juin, soit moins de deux semaines avant l'arrivée de François Hollande, quatorze membres de *Central Angola 7311* et de *Movimento Revolucionario Angolano* (mouvements de jeunes prônant l'alternance politique démocratique) ont été arrêtés, ainsi que le journaliste et universitaire Domingos da Cruz le lendemain. Maintenus en détention, ils sont accusés de « *crimes contre la sécurité de l'État, en tant que crimes de rébellion » d'après* le général João Maria de Sousa, procureur de la République. Une terminologie qui désigne en fait une réunion pacifique pour discuter des moyens d'encourager l'alternance démocratique[28].

Enfin, les autorités de Luanda ont laissé se perpétrer voire ont encouragé depuis 2003 des exactions en masse lors de l'expulsion vers la République Démocratique du Congo de dizaines de milliers de Congolais, l'armée angolaise se livrant à des violences sur des milliers de femmes et d'enfants[29].

CABINDA, L'ENCLAVE (VOLONTAIREMENT) OUBLIEE

La situation des droits humains est particulièrement préoccupante au Cabinda, petit territoire riche en pétrole coincé entre le Congo-Brazzaville et le Congo-Kinshasa. Cet ancien protectorat portugais, administrativement rattaché en 1956 à l'Angola - dont il est pourtant distant de plus de 30 km - sur décision de Lisbonne, fut annexé militairement par Luanda lors de l'indépendance, en 1975. Depuis, l'armée angolaise a tenté par tous les moyens d'écraser les différents mouvements armés se revendiquant du FLEC, Front de Libération de l'Enclave de Cabinda, en martyrisant une population majoritairement acquise à l'idée de l'indépendance. Le régime de Dos Santos revendique la signature en 2006 d'un « Mémorandum d'entente pour la paix », mais celle-ci s'est faite avec un leader du Front qui n'avait plus aucun mandat et a été immédiatement dénoncée par un FLEC plus divisé et affaibli que jamais, dont des factions ont poursuivi la lutte armée, comme en a témoigné l'attentat contre l'équipe togolaise de football en janvier 2010. Mais ce conflit de basse intensité et les exactions commises contre la population n'intéressent personne, contrairement aux ressources pétrolières. Comme le résumait en 2010 Michel Cahen, chercheur au CNRS et spécialiste de

24 Le Monde 11/06/2015, *Angola : combien de morts lors de l'assaut policier contre la secte du Mont Sumé ?*
25 Banque mondiale, *World development indicators 2015*
26 Rafael Marques de Morais, *Blood Diamonds, Corruption and Torture in Angola*, 2011
27 Human Rights Watch 17/06/2015, *Angola : Rights Activits Face Outrageous Trials*
28 ACAT France, « Répression contre des jeunes activistes politiques », 29/06/2015, http://www.acatfrance.fr/actualite/repression-contre-des-jeunes-activistes-politiques
29 Clément Boursin (ACAT), « Et si l'Angola devait un jour rendre compte de crimes contre l'humanité devant la CPI ? », 11/03/2012, http://www.huffingtonpost.fr/clement-boursin/et-si-langola-devait-un-j_b_1334121.html

l'Angola : *« le territoire et sa côte sont une véritable éponge à pétrole […]. La communauté internationale a une grande part de responsabilité dans cette situation : tout le monde veut être au mieux avec le gouvernement de Luanda, devenu richissime et jouant à merveille de la concurrence des contrats et des aides entre la Chine et le monde occidental. On ferme donc les yeux sur ce qui se passe dans un territoire qui n'intéresse que par son pétrole »*[30].

Tirant 60 % de sa production de pétrole du Cabinda, l'Angola ne semble pas disposé à lâcher du lest. Comme le rappelait l'ACAT en avril dernier[31], la seule organisation de défense des droits humains active au Cabinda, créée en 2004, a été interdite en 2006, au prétexte « d'incitation à la violence », et les pressions sur les militants, avocats et journalistes, continuent : depuis le mois de mars, ***« José Marcos Mavungo** et **Arao Bula Tempo** sont détenus arbitrairement dans la province du Cabinda [...]. Leur tort, avoir organisé une manifestation – qui n'a pas été autorisée et qui n'a pas pu avoir lieu – en vue de dénoncer les violations des droits de l'homme et la gestion des fonds publics dans la province* ». Si le second fait l'objet d'une liberté conditionnelle depuis le 13 mai, le premier est toujours détenu, et tous deux encourent 10 à 15 ans de prison pour avoir porté atteinte à la sûreté de l'État.

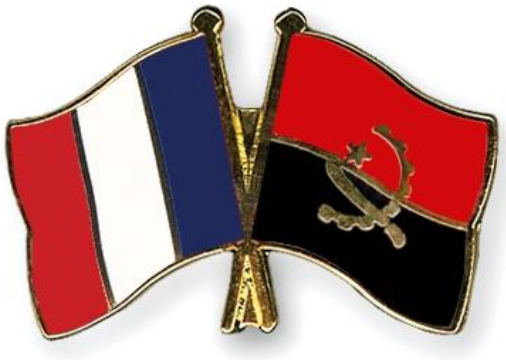

L'ANGOLAGATE

L'Angolagate est une affaire de vente d'armes par des intermédiaires non autorisés pendant la guerre civile angolaise. C'est aussi une affaire de trafic d'influence, de corruption, de fraude fiscale et d'abus de biens sociaux. Les bénéficiaires : des dirigeants angolais, des banquiers, des hommes d'affaires et politiques français.

L'Angolagate consiste en une privatisation de la guerre pour satisfaire des intérêts personnels financiers et politiques, par le détournement de milliards d'euros de ressources angolaises au détriment du peuple de ce pays, avec la mise à contribution du contribuable français.

30 « Angola : un conflit oublié », *TV5MONDE*, <http://information.tv5monde.com/afrique/angola-un-conflit-oublie-5277>. .

31 ACAT France, « Deux défenseurs maintenus en détention au Cabinda », 7 avril 2015, http://www.acatfrance.fr/actualite/deux-defenseurs-maintenus-en-detention-au-cabinda

CAMEROUN

FRANÇOIS HOLLANDE CHEZ LE DINOSAURE DE LA FRANÇAFRIQUE

UNE GUERRE TABOUE

Tandis que François Hollande s'apprête à célébrer les efforts de l'armée camerounaise en guerre contre Boko Haram, il est impératif que la France reconnaisse la guerre qu'elle a menée au Cameroun dans les années 1950 et 1960. Alors que l'indépendance de ce territoire devenait inéluctable dans les années 1950, les autorités françaises ont tout mis en œuvre pour éradiquer le mouvement nationaliste camerounais, mené par l'Union des populations du Cameroun (UPC), et pour placer à la tête du pays un régime « ami ». Après avoir interdit l'UPC en 1955, la puissance coloniale a livré une véritable guerre. Les leaders de l'UPC, qui poursuivaient le combat en clandestinité ou en exil, ont été éliminés un à un : Ruben Um Nyobè a été assassiné par une patrouille française en 1958, Félix Moumié a été empoisonné à Genève par un agent secret français en 1960, Osende Afana a été décapité et Ernest Ouandié fusillé en place publique par le régime pro-français d'Ahmadou Ahidjo, respectivement en 1966 et en 1971.

Pendant des années, des régions entières – notamment la Sanaga Maritime, le Mungo et l'Ouest –, ont été soumises à un « traitement de choc ». Torture, bombardements, disparitions forcées, exécutions sommaires, levée de milices sanguinaires, regroupement forcé dans des villages fortifiés : les populations ont subi pendant des années les méthodes de la « guerre révolutionnaire », théorisées par l'armée françaises au lendemain de la guerre d'Indochine et enseignées par la suite aux forces armées camerounaises. L'amitié « franco-camerounaise » s'est construite sur un champ de ruines[32].

Cette guerre, qui a fait des dizaines de milliers de morts, est aujourd'hui taboue en France. Quand Mongo Beti en a dressé un premier bilan en 1972, son livre, *Main basse sur le Cameroun*, a été interdit par les autorités françaises. Quand François Fillon, alors Premier ministre, a été interrogé en 2009 sur la responsabilité de la France dans la mort des leaders de l'UPC, il osa parler de « *pure invention* ». Et chaque fois que le gouvernement français est interrogé sur ce dossier, comme ce fût le cas à deux reprises ces dernières années à l'Assemblée nationale, il balaie le sujet avec mépris.

Il faut aujourd'hui que les plus hautes autorités de l'État français reconnaissent leurs responsabilités.

PAUL BIYA, PRESIDENT A VIE

L'ingérence française au Cameroun ne s'est pas arrêtée avec la guerre. En 1982, « le président Biya ne prend le pouvoir qu'avec le soutien d'Elf pour contenir la communauté anglophone de ce pays », selon la célèbre

[32] M. Domergue, J. Tatsitsa, T. Deltombe, *Kamerun ! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique*, La Découverte, 2011

« confession » de Loïk Le Floch-Prigent dans *L'Express*[33]. Trois décennies plus tard, celui que les Camerounais raillent sous le surnom de « PoPaul » est toujours là, sans que l'on sache quel bilan lui attribuer. Alors qu'il se présente comme le président de la « paix », de la « moralisation » et des « grandes réalisations », ces slogans ne trompent personne : un conflit de basse intensité frappe l'Extrême-Nord, les élites détournent massivement l'argent public et les populations vivent toujours dans une très grande pauvreté.

Aujourd'hui, la « lutte contre la corruption » (plan Épervier), menée à grand renfort de propagande dans ce pays qui fut longtemps classé en tête de l'indice de perception de la corruption de l'ONG Transparency International, est un mode de gestion politique à part entière, qui permet d'éliminer de la scène politique les concurrents potentiels de Paul Biya. Le pouvoir est devenu un modèle de clientélisme et d'administration patrimoniale, dont les élites politiques et économiques françaises se sont toujours parfaitement accommodées.

Personne à Paris ne s'est ému lorsque, début 2008, Paul Biya a fait modifier la Constitution pour pouvoir se représenter indéfiniment. Personne n'a relevé que l'Assemblée nationale qui a validé ce coup de force institutionnel dépend totalement du Parti-État, le RDPC, qui règne sur le pays depuis des années en raison de la fraude électorale et de l'émiettement entretenu de l'opposition. Et aucun responsable français n'a réagi lorsque les manifestants qui, sous le mot d'ordre « Biya doit partir », s'opposaient à l'explosion des prix des denrées alimentaires et à la révision constitutionnelle ont été réprimés dans le sang. Les troupes d'élites, formées et équipées par la France et Israël, n'hésitèrent pas à ouvrir le feu sur la foule, tuant au moins 139 personnes et en blessant des centaines d'autres. Cette répression d'une brutalité inouïe du soulèvement populaire et les centaines d'arrestations qui l'accompagnèrent sont aujourd'hui banalisées par les autorités camerounaises qui font état d'un bilan de seulement 24 morts et tout de même 1500 arrestations. **Paris n'a jamais condamné cet usage disproportionné de la force.** Les responsables politiques français, qui rendent régulièrement visite à Paul Biya (Laurent Fabius, Claude Bartolone, Bernard Cazeneuve, etc.), semblent même ignorer cet épisode : le 30 octobre 2014, au moment même où les Burkinabè chassaient Blaise Compaoré du pouvoir, la présidente socialiste de la commission défense à l'Assemblée, Patricia Adam, soutenait sur un plateau de télévision que Paul Biya s'était engagé à ne pas procéder à une modification constitutionnelle lui permettant de se représenter[34] ! La révision constitutionnelle avait en fait eu lieu six ans plus tôt, au prix d'un bain de sang…

L'ALIBI DE LA « LUTTE CONTRE LE TERRORISME »

Paul Biya, « réélu » en 2011, fait partie de ces vieux dictateurs africains que François Hollande et son équipe ont dans un premier temps tenté de maintenir à distance. Mais, à l'instar du Tchadien Idriss Deby devenu l'allié incontournable au Sahel, le président camerounais saisit l'opportunité de la « lutte contre le terrorisme » pour redevenir fréquentable. Reçu à l'Élysée en janvier 2013 puis au sommet de l'Élysée sur « la paix et la sécurité en Afrique » 11 mois plus tard et à nouveau mi-mai 2014 pour un sommet spécial au sujet de Boko Haram, Paul Biya piaffait d'impatience de recevoir son homologue français[35].

L'Élysée, conscient de l'image désastreuse d'une telle visite, a finalement opté pour ce que son service de communication présente comme une visite-éclair : en faisant valoir que François Hollande ne dormira pas au Cameroun, ses proches tentent de maintenir une prétendue distance avec le doyen des présidents d'Afrique francophone. Mais les autorités françaises ne pouvaient pas non plus prendre le risque de laisser se propager davantage l'idée saugrenue, mais savamment entretenue par le pouvoir camerounais, selon laquelle la France chercherait à se débarrasser de Biya en soutenant une rébellion armée au nord du pays. Cette thèse a émergé il y a un an pour justifier la débâcle de l'armée camerounaise face à Boko Haram et relégitimer un président dont l'incurie apparaissait au grand jour. Si Paul Biya n'était plus le « président de la paix », il fallait qu'il devienne le héros de la résistance à l'impérialisme français. Bien qu'on devine l'inquiétude de la diplomatie française concernant l'après-Biya, et que des contacts peuvent être noués en fonction de différents scénarios, les partisans d'un étrange complot français anti-Biya ont, contre leur gré pour certains d'entre eux, offert au vieux dictateur la légitimation officielle qu'il espérait. Les démentis de l'ambassade française ne suffisant pas pour écarter les risques de représailles populaires spontanées contre des Français ou des intérêts économiques tricolores,

[33] http://www.lexpress.fr/actualite/societe/justice/la-confession-de-le-floch-prigent_492602.html

[34] LCP, « Ça Vous Regarde - Le débat : Afrique : un continent en ébullition » 46ème minute

[35] Alice Primo « Cameroun, les fruits pourris de la « méthode Hollande » Billets d'Afrique n°222, mars 2013

l'Élysée s'est finalement décidé pour cette visite-étape, entre Luanda et Paris. Ce faisant, il risque de ne pas complètement dissiper les rumeurs de « complot français », et il illustre en revanche la façon dont le pouvoir socialiste s'accoquine avec les pires chefs d'État du continent. Le sentiment anti-français, issu d'un rejet de l'impérialisme tricolore et ancré au Cameroun bien antérieurement à la guerre avec Boko-Haram, pourrait en réalité s'en trouver renforcé.
C'est en outre un nouveau camouflet pour les députés de la mission d'information sur « la stabilité et le développement de l'Afrique francophone », et en particulier son rapporteur Philippe Baumel (PS). La première version du rapport, retoquée par Elisabeth Guigou, présidente socialiste de la commission des affaires étrangères, parlait du Cameroun comme « *un régime illégitime, qui fait face à des explosions régulières mais tient, malgré tout, et se reproduit. Ce régime est né de la répression et a toujours maintenu un fort appareil de renseignements, de forces spéciales, notamment la garde présidentielle* »[36].

L'ARMEE FRANÇAISE JAMAIS BIEN LOIN

L'armée française, peu visible dans le pays, a en réalité conservé des liens étroits avec l'état-major camerounais, au travers de programmes de formation et de coopération sécuritaire (notamment avec la redoutée garde présidentielle), en particulier sur le volet du maintien de l'ordre.

En 2011, soit 3 ans seulement après la répression sanglante des émeutes, Michel Terrot (LR) écrivait dans son rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant l'approbation du partenariat de défense avec le Cameroun[37] que ce pays occupait alors « *le 1er rang parmi nos partenaires* », pour « *un montant de 3,95 millions d'euros* » cette année-là. Il poursuivait : « *L'aide se traduit notamment par la mise à disposition de 17 coopérants permanents, pour l'essentiel basés à Yaoundé (8) et par l'attribution d'une aide logistique directe de près de 300 000 euros* ». Sans oublier « *l'appui aux projets par la réalisation de 7 missions de renfort temporaires (MRT), pour un coût de 25 000 euros ou la formation de stagiaires : 35 en France et 26 dans les écoles nationales à vocation régionale (ENVR) en Afrique* ». Surtout, le rapport mentionnait « *la présence d'un conseiller auprès du ministre de la défense et des hautes autorités militaires* ».
En juillet 2014, Yves Fromion (LR) et Gwendal Rouillard (PS) signalaient dans leur rapport d'information sur l'évolution du dispositif militaire français en Afrique[38], qu'un détachement des Forces Françaises du Gabon (FFG) était implanté comme « *"mission logistique" (MISLOG) détachée au port de Douala, au Cameroun. Armée par dix militaires seulement, elle est configurée de façon à assurer le ravitaillement par la mer des FFG et des forces opérant en Afrique centrale – notamment la force Sangaris –, tout en assurant une certaine "discrétion" à cette présence française sur le sol camerounais : il a été indiqué aux rapporteurs que les accords conclus avec le Cameroun limitent à 16 personnels l'effectif de ce détachement, et leur interdisent le port de l'uniforme ; (…) Pour ce qui est du "fuseau est" de la bande sahélo-saharienne, le port de Douala au Cameroun est vu comme la meilleure "porte d'accès à l'Est de la bande sahélo-saharienne et à la République centrafricaine" ainsi que pour le Tchad (...). Pour l'état-major de l'armée de terre, "vu sous l'angle logistique et des voies de communication, Libreville est beaucoup moins pratique"* ».En juillet 2012, les députés du Front de Gauche avaient demandé la création d'une commission d'enquête « *sur la coopération policière et militaire entre la France et le Cameroun, sur les ventes d'armes au Cameroun, notamment celles destinées aux forces de répression du régime camerounais* »[39]. On l'attend toujours...

RENTES FRANÇAFRICAINES ET MAGIE DU C2D

L'influence économique croissante de la Chine et d'autres « concurrents » produit certes un effet mécanique de diminution des parts françaises d'un marché en croissance mais sans toujours remettre en cause les situations de rente que se sont octroyées certaines multinationales tricolores : exploitation pétrolière (Perenco) et distribution de carburant (Total), logistique portuaire et ferroviaire (Bolloré), bois (Rougier), banane (Compagnie fruitière), canne à

[36] *Le Canard Enchaîné*, 22/04/2015
[37] http://www.assemblee-nationale.fr/13/rapports/r3308.asp
[38] http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i2114.asp
[39] http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion0098.asp

sucre (Somdiaa), huile de palme (Socfin-Bolloré), boissons (Castel), téléphonie (Orange), BTP (Vinci, Bouygues, Razel), banques et assurances (Société générale, Crédit agricole, Axa, AGF, Gras Savoye), etc. Si les positions des fleurons économiques de la Françafrique n'ont plus la même tendance monopolistique qu'autrefois, la croissance du marché camerounais garantit toujours de confortables retours économiques pour les dirigeants et actionnaires de ces groupes français.

Depuis quelques années, les entreprises françaises bénéficient en outre d'une manne exceptionnelle, grâce au Contrat Désendettement Développement (C2D). Dans le cadre de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) lancée par le FMI et la Banque mondiale, la France a fait le choix, plutôt que d'annuler des créances en vertu des engagements pris, de mettre en place un système de refinancement par dons : le Cameroun est tenu d'honorer sa dette mais, au fur et à mesure des remboursements, des fonds équivalents sont débloqués, via l'Agence française de développement et le budget camerounais, pour des projets visant à « *réduire la pauvreté* », selon l'expression dévoyée. Car, outre l'éducation et la santé, l'acception très large de cet objectif comprend les équipements, les infrastructures, l'aménagement du territoire et même la gestion des ressources naturelles : autant de secteurs où les intérêts français sont omniprésents. Les fonds débloqués sont comptabilisés en aide publique au développement, comme l'avait été l'annonce d'« annulation » de dettes, et relèvent d'un mécanisme très intrusif puisque l'AFD doit d'abord émettre un Avis de non objection (ANO) sur le projet. Autrement dit, elle dispose d'un droit de veto si les conditions ne lui semblent pas satisfaisantes. Ainsi, au prétexte de garanties insuffisantes, par exemple sur la transparence du projet, l'AFD peut s'opposer à la signature d'un contrat financé sur fonds C2D avec un opérateur ayant remporté l'appel d'offres.

C'est exactement ce qui s'est passé pour la construction du nouveau pont sur le Woury, pour laquelle l'appel d'offres remporté par un groupe chinois avait été déclaré infructueux en janvier 2013 après que l'AFD eut refusé de délivrer son précieux ANO, arguant de doutes sur la régularité du processus de sélection. Une procédure de gré à gré fut alors lancée et un consortium emmené par le groupe Vinci fut retenu avec un projet coûtant 120 milliards de francs CFA, contre 65 milliards pour l'offre retoquée par l'AFD. Pour régler la note, 87 milliards de F CFA sont financés par l'AFD dont 20 milliards au titre du C2D, le reste étant à la charge de l'État camerounais. Comme si cela ne devait pas suffire, l'AFD a annoncé début juin 2015 qu'elle allait octroyer un prêt souverain concessionnaire de 29,5 milliards de francs CFA pour financer des aménagements complémentaires[40]. Une bagatelle que les Camerounais devront rembourser.

Avec, au final, un peu plus d'un milliard d'euros sur l'ensemble des différentes tranches du C2D camerounais, les opportunités ne manquent pas. Déjà en septembre 2009, un télégramme de la diplomatie américaine divulgué par WikiLeaks rapportait qu'« *un observateur camerounais a estimé que l'aide française est devenue plus agressivement liée à des intérêts commerciaux et à la lutte contre l'augmentation visible de la présence chinoise* »[41].

VIOLATION PERMANENTE DES DROITS HUMAINS

Nul doute que le sort de la franco camerounaise Lydienne Yen Eyoun, après la confirmation par la Cour suprême le 9 juin dernier de sa condamnation à 25 ans de prison pour détournement de fonds publics, sera au menu des discussions vendredi à Yaoundé. Détenue depuis cinq ans, elle conteste les accusations et dénonce un coup monté entre l'État et une filiale locale de la **Société Générale**. Comme souvent au Cameroun, où c'est le fait politique qui conduit en prison bien plus que les délits financiers, l'affaire qui a valu à cette avocate cette peine extrêmement sévère pourrait en effet être d'un tout autre ordre. Toujours est-il que l'accusation de détention arbitraire portée contre l'État camerounais par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU à son sujet permet à ses proches d'espérer une intervention en sa faveur de la part de François Hollande.

Mais si, depuis la libération de Michel Thierry Atangana[42], elle reste la seule prisonnière politique française au Cameroun, cela ne doit pas faire oublier le nombre de personnes détenues de façon arbitraire dans les prisons du pays, même si un simulacre de procédure judiciaire permet en général aux autorités de se justifier. Parmi les plus connus[43], figure Paul Éric Kingue, ancien maire de Njombe-Penja, fief d'entreprises bananières auxquelles il eut la mauvaise

40 Omer Mbadi, « Cameroun : l'AFD apporte 45 millions d'euros de plus pour le deuxième pont sur le Wouri », *Jeune Afrique*, 12 juin 2015

41 Wikileaks, 09YAOUNDE769, https://cablegatesearch.wikileaks.org/cable.php?id=09YAOUNDE769

42 http://www.rfi.fr/afrique/20140224-cameroun-liberation-thierry-michel-atangana-titus-edzoa-france/

43 Une liste exhaustive est impossible, mais le Comité de Libération des Prisonniers Politiques au Cameroun recense plusieurs noms célèbres : http://cl2p.org/

idée de s'opposer. Arrêté à l'occasion des émeutes de 2008, il a subi depuis sept ans différentes parodies de procès[44] dont on attend encore l'épilogue : le 21 mai 2015, après de multiples reports de l'audience prévue à la Cour suprême, le Ministère public s'est enfin résolu à demander l'annulation des deux derniers procès. Ce prisonnier politique, également concerné par une décision du Conseil des droits de l'homme de l'ONU à l'encontre du Cameroun, devrait donc être acquitté mais, pour l'heure il continue de croupir en prison.
L'écrivain et homme politique Enoh Meyomessé, lauréat du prix 2012 Oxfam Novib/PEN pour la liberté d'expression, a eu à peine plus de chance. Injustement emprisonné en 2011 pour « complicité de vol aggravé et de vente illégale d'or », il avait été torturé puis condamné à 7 ans de prison et une amende, mais a fini par être libéré en avril dernier[45]. Ses avocats avaient réussi à obtenir un renvoi devant une Cour d'appel, mais les audiences furent repoussées plus de 20 fois ! Son véritable crime : en 2011, il avait voulu se présenter à l'élection présidentielle, mais Paul Biya ne supportant pas l'idée d'un opposant venant de sa propre région, il s'était vu refuser l'inscription en tant que candidat.

Ce ne sont là que des exemples emblématiques, mais nombre de militants moins connus voire anonymes subissent un sort similaire : les responsables de l'ADDEC, l'Association pour la Défense des Droits des Camerounais, sont ainsi régulièrement ciblés par le pouvoir ou ses représentants au sein des universités du pays. A la dernière rentrée, les activités syndicales de l'ADDEC ont ainsi mené à l'exclusion universitaire de son président Jean Thierry Batoum Ba Nyobe et du secrétaire général Barthélémy Tchaleu Demanga, tandis que le secrétaire national au logement est poursuivi en justice pour ses activités subversives. A Buea, la répression de l'antenne locale de l'ADDEC, dont tout le bureau a été arrêté et poursuivi, a fait un mort. Les violences politiques ne sont cependant pas le seul fait de la police ou de l'armée : des passages à tabac voire des assassinats politiques plus ou moins déguisés en crimes crapuleux[46] parsèment de terreur l'imaginaire collectif des Camerounais, poussés à l'autocensure dès lors qu'ils savent que régulièrement, certaines têtes qui dépassent finissent par tomber. Fin mars 2013, le jeune réalisateur Richard Djimeli Foufié, coupable d'avoir fait un film amateur qui critiquait le régime camerounais, était enlevé et torturé pendant plusieurs jours par une milice restée anonyme. En juillet de la même année, c'était le corps mutilé de Eric Ohena Lembembe, journaliste et militant pour les droits des homosexuels, qui était découvert à son domicile.
Parfois, le procédé frappe un Français et révèle à la communauté internationale cette gestion politique diffuse par la terreur : le 8 juillet 2012, le jeune coopérant Eric De Putter était poignardé à son domicile sur le campus de l'université protestante d'Afrique Centrale, où il enseignait la théologie depuis deux ans. Il menaçait ouvertement de révéler des crimes de corruption qu'il avait découvert. Une enquête fut ouverte, pour la forme, sans que ses assassins aient réellement à craindre le travail de la justice camerounaise[47].

L'ARBITRAIRE DE L'ANTI-TERRORISME

Paul Biya a promulgué le 23 décembre 2014 une loi antiterroriste qu'un parlement à ses ordres avait votée au début du mois. Ce texte qualifie d' « actes de terrorisme » toute action subversive : chercher à *« contraindre le gouvernement* [...] *à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque, à adopter ou à renoncer à une position particulière ou à agir selon certains principes »*, ou encore tenter *« de perturber le fonctionnement normal des services publics, la prestation de services essentiels aux populations ou de créer une situation de crise au sein des populations, de créer une insurrection générale dans le pays ». La loi promet arbitrairement la peine de mort pour les motifs les plus fantasques* : *« acte ou menace d'acte susceptible de causer la mort, de mettre en danger l'intégrité physique, d'occasionner des dommages corporels ou matériels, des dommages aux ressources naturelles à l'environnement ou au patrimoine culturel »*, financement des *« actes de terrorisme »*, recrutement et formation en vue de participer à des *« actes de terrorisme »48*.

44 http://survie.org/billets-d-afrique/2012/212-avril-2012/article/cameroun-une-victoire-judiciaire
45 http://survie.org/billets-d-afrique/2015/246-mai-2015/article/liberte-d-expression-4959
46 http://survie.org/billets-d-afrique/2012/216-septembre-2012/article/cameroun-des-assassins-au-service

47 Une pétition a été récemment lancée à son sujet : https://www.change.org/p/mme-christiane-taubira-et-m-laurent-esso-justice-pour-%C3%A9ric-de-putter-assassin%C3%A9-au-cameroun-le-8-juillet-2012
48 C. Boursin, « Au Cameroun, lutte contre le terrorisme rime avec restriction des libertés », Le Monde, 13 février 2015. http://www.lemonde.fr/afrique/article/2015/02/13/au-cameroun-lutte-contre-le-terrorisme-rime-avec-restriction-des-libertes_4575989_3212.html

Cet arbitraire n'est pas sans rappeler celui établi au nom de la lutte contre la criminalité, avec le sinistre Commandement Opérationnel au début des années 2000 dans la région de Douala ou, plus récemment, avec le Bataillon d'Intervention Rapide (BIR), qui, pour éradiquer le phénomène de « coupeurs de routes » et pour d'autres intérêts personnels, ne lésina pas sur les exécutions extra-judiciaires.

Mais ce qui est nouveau avec cette loi (ou qui renvoie au siècle dernier), c'est qu'elle criminalise toute action politique, de la part de partis d'opposition comme de syndicats ou d'association. Au prétexte de lutter contre Boko Haram, dont les succès militaires et l'attraction pour des jeunes désœuvrés s'expliquent par le délitement de l'État camerounais, cette loi permet donc de s'en prendre directement à la société civile et aux forces démocratiques qui cherchent à construire un Etat de droit. Dès le mois de janvier, elle a été utilisée contre des syndicalistes, accusés de sédition et d'activités terroristes pour avoir préparé une grève[49]. Une telle loi conforte considérablement le régime camerounais dans sa capacité à perdurer, y compris face à une insurrection populaire : avec une telle loi, en 2008, les émeutiers arrêtés auraient tous été passibles de la peine de mort. Votée après le renversement de Blaise Compaoré au Burkina Faso, il est d'ailleurs indéniable qu'elle poursuit un objectif simple : empêcher la construction d'alliances et de mobilisations en vue de s'opposer au régime en place.

[49] Voir par exemple International Transport Workers' Federation (ITF), « ITF demands release of arrested Cameroon union leaders », 30/01/2015 http://www.itfglobal.org/en/news-events/news/2015/january/itf-demands-release-of-arrested-cameroon-union-leaders/

DEUX QUESTIONS A CLEMENT BOURSIN, RESPONSABLE DES PROGRAMMES AFRIQUE A L'ACAT (ACTION DES CHRETIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE)

Le respect des droits humains s'est-il amélioré ces dernières années au Cameroun ?

Les restrictions au droit à la liberté de réunion, de manifestation et d'expression sont régulières dans le pays. Cela s'intègre dans un cadre plus large d'une politique d'intimidation constante à l'égard d'une certaine frange de la société civile, celle qui gêne véritablement le pouvoir en place du fait de ses activités d'enquête et de dénonciation des dérives du pouvoir et de son administration.

Plusieurs membres de la société civile font actuellement l'objet de poursuites judiciaires abusives dans le but de restreindre leur liberté d'expression. Certains d'entre eux sont en détention. Les autorités camerounaises ont également imposé de manière sélective des licences coûteuses aux journaux et médias. Cette situation favorise l'autocensure sur des sujets tels que la corruption, les détournements de fonds publics et les atteintes aux droits de l'homme. Les menaces sur la liberté d'expression se jouent également dans l'accès des populations à Internet. Environ 5%des Camerounais ont aujourd'hui accès à Internet. Ce faible taux de pénétration s'explique par le contrôle rigoureux que l'État camerounais exerce sur l'infrastructure et une réglementation stricte, qui ont pour conséquence des coûts exorbitants pour les fournisseurs d'accès à Internet et les utilisateurs.

La jeunesse camerounaise est clairement frustrée de voir le pays être dirigé par des gérontocrates davantage intéressés par leur condition de vie et celle de leurs proches, que du développement du pays et de l'amélioration des conditions de vie de ses populations.

L'espoir d'alternance qu'elle a eu en 2008 a été brisé dans le sang et la répression. Face à l'ampleur du mouvement social, les forces de défense et de sécurité ont été déployées en nombre sur le terrain, avec des moyens souvent disproportionnés pour contenir des populations aux mains nues. La répression a été sanglante : au moins 139 personnes tuées. Sept ans après cette répression, aucune enquête judiciaire sur les allégations d'exécutions extrajudiciaires et d'actes de torture commis par les forces de l'ordre n'a été menée. Les victimes et leurs familles n'ont bénéficié d'aucune réparation de la part des autorités camerounaises y compris en termes d'assistance médicale et psychologique.

Aujourd'hui, la jeunesse camerounaise est encore en attente de changement, mais la répression de 2008 ne la pousse pas à investir les rues, d'autant plus que Paul Biya commence à être sérieusement âgé et que son temps est compté. Au sein du RDPC et des milieux économiques influents, on se prépare aussi à l'après Biya. Au niveau de l'opposition, on se cherche encore… Faute d'un cadre démocratique réel et d'institutions nationales véritablement impartiales et indépendantes, il est fort probable que l'après Biya entraîne des luttes internes au sein du parti au pouvoir, avec toutes ces conséquences possibles en termes de déstabilisation des forces de défense et de sécurité et d'instrumentalisation des conflits et rancœurs des différences communautaires et religieuses dans le pays.

Vous avez écrit le 18 juin 2015 au président Paul Biya au sujet de la guerre menée contre Boko Haram au nord du pays, pourquoi ?

Les allégations d'exécutions sommaires, de disparitions forcées et d'actes de torture, commises par des éléments des forces de défense et de sécurité camerounaises dans le cadre de la lutte contre la secte islamiste Boko Haram nous préoccupent au plus haut point, d'autant plus que de tels faits, s'ils s'avéraient exacts, risqueraient de nuire fortement à la lutte contre Boko Haram. L'exemple du Nigeria dans sa lutte contre ce mouvement religieux armé, avec sa politique de répression massive à l'encontre des populations civiles du nord du pays, a fortement contribué, ces dernières années, au renforcement de Boko Haram et non à son affaiblissement. La lutte contre Boko Haram ne peut réussir que dans le respect le plus scrupuleux

des droits de l'homme et des libertés publiques. Il est, selon nous, nécessaire de ne pas commettre les mêmes erreurs au Cameroun. D'où notre courrier du 18 juin 2015 adressé au président Paul Biya. Dans ce courrier nous nous alarmons particulièrement de faits graves remontant à la nuit du 27 au 28 décembre 2014, où 25 personnes - soupçonnées d'appartenance à Boko Haram - ont trouvé la mort alors qu'elles étaient détenues au sein de la légion de gendarmerie de l'Extrême-Nord à Maroua. A la suite de ces décès suspects, le commandant de la légion de gendarmerie de l'Extrême-Nord a été déchargé de ses responsabilités puis définitivement remplacé. Mais cela ne suffit pas. La justice doit faire son travail, la vérité doit être établie et rendue publique et les responsables de ces décès doivent être jugés et sanctionnés conformément au droit. Ils ne doivent pas faire simplement l'objet de sanctions administratives. Voilà en partie, la teneur de notre message ».

Retrouvez l'ACAT sur
www.acatfrance.fr

DOSSIER DE L'ASSOCIATION SURVIE

Coordination : Thomas Noirot
Ont contribué : Thomas Bart, Thomas Deltombe, Guillaume Desgranges, Odile Tobner, Comi Toulabor.

Contact : Ophélie Latil 01 44 61 03 25 ophelie.latil@survie.org

Association Survie - 107 Boulevard de Magenta 75010 Paris
www.survie.org